

II. — L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN 1964

L'économie marocaine a connu, dans le courant de l'année 1964 des fortunes diverses. D'une part, la conjoncture du premier semestre n'a laissé qu'une place restreinte aux anticipations pessimistes. D'autre part, à la suite d'un troisième trimestre où la prospérité s'était nettement effritée, la dernière période de l'année a été le témoin d'une reprise sensible de l'activité économique. 1964 s'est donc achevé sur un léger retour à la confiance.

Le « plan d'austérité », présenté et mis en œuvre dès la fin du troisième trimestre par M. Mohammed Cherkaoui, Ministre des affaires économiques et des finances du Royaume, a sans doute été un facteur déterminant de ce redressement. De plus, cet ensemble de mesures constitue une nouvelle composante de la politique économique des Autorités marocaines. Le « plan d'austérité » révèle donc, au-delà des difficultés du moment, un dilemme plus profond, qui touche à la structure démographique et économique du pays.

L'équilibre recherché par les jeunes nations décolonisées s'avère d'autant plus ardu à établir que la domination étrangère s'est davantage maintenue après leur indépendance politique. C'est pourquoi les difficultés majeures apparaissent dans le secteur des échanges extérieurs. Le Maroc ne fait pas exception à cette règle. Bien au contraire, les conséquences les plus graves de cet état de fait se sont manifestées dans le pays au début de l'année 1964.

C'est donc par l'étude du commerce et des paiements internationaux qu'il faut aborder notre examen de la conjoncture économique marocaine. La situation monétaire et les mouvements de prix décriront ensuite la liaison avec l'équilibre interne.

I. — LES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Le secteur des relations économiques internationales a été cause d'une inquiétude soutenue pendant la quasi totalité de l'année. Les réserves de devises du Maroc ont en effet gravement diminué jusqu'au mois d'octobre. A cette date se place le « plan d'austérité », qui a cherché avant tout à pallier l'appauvrissement en moyens de change du pays.

Néanmoins, l'évolution des paiements extérieurs recouvre des mouvements très différents, selon que l'on considère les échanges commerciaux au sens strict du terme (marchandises), l'évolution du solde des invisibles (services) ou encore celui des mouvements de capitaux.

A. — LES ÉCHANGES COMMERCIAUX :

Le déficit commercial du Maroc a été sensiblement atténué en 1964, en regard des années précédentes. Les importations ont continué d'augmenter, passant de 2 243 millions DH (en 1963) à 2 332 millions DH (en 1964). Toutefois, le rythme de cet accroissement s'est avéré moins rapide que l'évolution récente ne l'aurait laissé prévoir.

Les mesures d'austérité mises en œuvre au mois de novembre expliquent très probablement cette dernière constatation. En effet, les précisions apportées à ce propos le 20 novembre par M. Bennani, sous-secrétaire d'Etat au commerce, ont indiqué que ces dispositions visaient notamment à limiter les importations de produits finis pour la consommation. Bien entendu, ce sont les biens somptuaires qui ont été frappés le plus lourdement.

A cet effet, un système de contrôle plus étroit du commerce extérieur a été mis en place. Jusqu'à présent, les chiffres paraissent démontrer son efficacité.

Les protestations des commerçants français en fin d'année confirment cette démonstration. Il ne faut pas omettre de souligner que la zone franc, et la France de manière plus précise, ont sans doute été les plus directement atteints par ces limitations des échanges extérieurs. En effet, lorsque la réforme monétaire du Maroc eut été accomplie, dans l'année 1959, un régime de contrôle des règlements internationaux fut établi dans le pays. Or, le commerce avec la France bénéficia, à compter de ce 19 octobre 1959, d'un traitement très libéral puisque les importations en provenance de ce pays échappaient à l'exigence des licences. Ce régime, dérivé de la situation de fait antérieure du Maroc à l'intérieur de la zone franc, ne fut que légèrement modifié à compter du 31 août 1961. A cette date, en effet, les importateurs de marchandises-zone franc furent soumis à un « dépôt-importation ». C'est ce lien commercial, le dernier que le Maroc conservait avec la zone franc, qui a été rompu en novembre 1964. Le régime préférentiel accordé à cette zone monétaire s'est trouvé pratiquement remplacé par le régime général des pays commerçant avec le Maroc. Il est donc loisible de considérer novembre 1964 comme la date choisie par le Maroc pour quitter la zone monétaire française. D'où les protestations et les inquiétudes des commerçants français, attachés aux courants d'échanges habituels. Le tableau n° 01 fonde d'ailleurs, sinon les protestations, du moins les inquiétudes évoquées.

Ce tableau indique en effet, que seuls les pays du Marché Commun ont assisté à une diminution de leur part relative dans les importations du Maroc (— 6,1 %) entre 1963 et 1964. La France subit une baisse égale à plus de la moitié de ce chiffre (— 3,2 %) en ce qui concerne sa seule part relative des mêmes échanges commerciaux.

Du point de vue des intérêts stricts du Maroc, on ne peut bien entendu que se féliciter d'une évolution qui atténue la dépendance du pays par rapport à l'ancienne métropole.

Il faut également bien accueillir l'évolution structurelle des importations, c'est-à-dire leur composition par grands produits.

Tableau n° 1.

Importations du Maroc (1963-1964)
par zones de provenance
(en pourcentage du total)

ZONES	1963	1964
France	42,5 %	39,3 %
Marché Commun	58,1 %	52 %
Zone de libre-échange	7,5 %	7,4 %
Autres pays d'Europe	8 %	8 %
Pays d'Amérique	18 %	21 %
Pays d'Afrique	4,5 %	5,6 %
Pays d'Asie et d'Océanie	3,9 %	6 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Source : Office chérifien d'Exportations

En effet, s'il est important que la balance commerciale du pays soit équilibrée, ou au moins proche de l'équilibre, il est plus important encore qu'elle ne le soit pas à n'importe quel prix. En particulier, le maintien d'un niveau élevé d'importations de biens d'équipement est une condition indispensable à une saine politique de développement. Le tableau n° 2 montre que les autorités marocaines se sont efforcées de répondre à ces exigences.

Tableau n° 2.

Importations du Maroc (1963-1964)
par catégories de produits
(en millions de Dirhams)

PRODUITS	1963	1964	1964-1963
	465		
Alimentation — Tabacs	80	636	+ 17,1 %
Energie — Lubrifiants	266	137	5,7 %
Produits bruts	457	262	— 0,4 %
Demi-produits	369	454	— 0,3 %
Produits finis d'équipement	598	344	— 2,5 %
Produits finis de consommation	8	480	— 11,8 %
Autres		19	+ 1,1 %
TOTAL	2 243	2 332	+ 8,9 %

Source : *La Vie économique* du 30 mai 1965

Les limitations d'importations ont donc essentiellement porté, comme on l'avait annoncé, sur des produits finis destinés à la consommation. Les biens d'équipement importés ont légèrement fléchi aussi, par suite de l'amenuisement de la demande interne probablement. Il ne s'agit d'ailleurs en toute hypothèse, que d'un fléchissement négligeable par rapport au précédent.

On ne peut donc que constater le succès du plan d'austérité, succès d'autant plus remarquable que l'entrée en vigueur du plan se situe à la fin de l'année 1964. Encore faut-il souligner que la médiocrité de la récolte céréalière 1963-1964 a nécessité l'importation de quantités anormalement élevées de produits alimentaires.

De surcroît, ces progrès dans le domaine des importations ne font que compléter les succès obtenus dans celui des exportations. Ces derniers revêtent une importance d'autant plus considérable que leur rôle a été prédominant dans l'équilibre global du commerce extérieur.

Le montant des marchandises exportées s'est en effet élevé de 1 943 millions de DH (en 1963) à 2 195 millions de DH (en 1964). Cette augmentation de 252 millions de DH est due essentiellement aux tabacs et produits alimentaires (131 millions de DH), aux produits bruts (103 millions de DH) et accessoirement aux produits finis (23 millions de DH).

C'est ce que montre le tableau n° 3.

Tableau n° 3.

Exportations du Maroc par zones géographiques de destination.
(en pourcentage du total)
1963-1964

ZONES	1963	1964
France	41,3 %	42,7 %
Marché Commun	61 %	62,5 %
Zone de libre-échange	9,6 %	9,7 %
Autres pays européens	14,4 %	12,8 %
Pays d'Amérique	4,2 %	4,3 %
Pays d'Afrique	7,4 %	5,9 %
Pays d'Asie et d'Océanie	3,4 %	4,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

L'explication d'une évolution aussi favorable doit être en grande partie trouvée dans le maintien par la France des importants contingents tarifaires qu'elle accorde à son ancien protectorat. Elle doit être en partie aussi recher-

chée dans la prospérité générale des pays du Marché Commun au cours de l'année 1964.

Parmi les clients du Maroc ainsi groupés, c'est la France qui a augmenté ses achats dans les proportions les plus considérables, en gagnant 1,4 % sur sa part relative des exportations marocaines.

Les achats français ont contribué pour plus des deux tiers à l'accroissement des exportations marocaines vers le Marché Commun. Mais les partenaires de la France dans l'Europe des Six ont également exercé une très forte attraction sur les produits et les exportateurs marocains. On peut dire que le Maroc a très largement bénéficié de la prospérité du Marché Commun européen.

Bien entendu, la diversification géographique des courants d'exportation s'est trouvée atténuée d'autant. Faut-il le déplorer ?

La loi du progrès économique veut qu'il s'ordonne autour de pôles de développement, à l'intérieur des nations comme à travers l'économie internationale. Or, l'Europe devient, après une période d'effacement relatif, l'un de ces pôles les plus puissants. Le Maroc appartient à sa zone économique d'entraînement. Tant que la prospérité européenne durera — et il semble qu'elle sera longue — ce pays ne peut que se féliciter d'une telle situation, à la condition de savoir en tirer rationnellement profit. Ceci implique qu'il fournisse lui-même un effort interne de distribution des effets bénéfiques induits par l'économie européenne, d'une part. Ceci implique d'autre part, qu'il négocie avec la Communauté européenne un partage inégal des avantages accordés, à son propre profit.

C'est dans cette dernière perspective que doivent être replacés les efforts des autorités marocaines tendant à instaurer un régime d'association à la C.E.E. en faveur de leur pays.

Une telle association ne nuirait guère aux flux traditionnels d'échange du Maroc. Elle conserverait ceux dont la justification est strictement économique. Les commerçants français ne pourraient alors invoquer aucune malveillance au cas où ils perdraient quelques commandes : seule serait en cause la loi intransgressible de la concurrence.

En revanche, l'étude du commerce extérieur marocain au cours de l'année 1964 explique l'attitude, déjà relevée, des commerçants français après les mesures de novembre 1964 et la « guerre des tampons » du mois de décembre. N'est-ce pas contre leurs propres intérêts parfois qu'ils consentent les efforts les plus importants ? N'est-ce pas en France que sont écoulés 3/5 de la récolte viticole marocaine ?

Les autorités marocaines l'ont sans doute admis lorsque, par la voix de M. Bennani, il a été annoncé que les mesures d'austérité pourraient être révisées dès que l'amélioration de la situation marocaine le permettrait.

L'évolution du commerce extérieur marocain a donc été extrêmement favorable en 1964.

On a parlé, plus haut, d'une réduction du déficit de la balance commerciale, les exportations arrivant à couvrir quelque 94 % des importations.

On doit en réalité mentionner un retour à l'équilibre et même à un certain excédent des échanges de marchandises.

En effet, les statistiques douanières n'appréhendent pas de la même manière les mouvements d'entrée et ceux de sortie des marchandises. Aussi la balance des paiements, dont la comptabilisation est homogène, fait-elle apparaître en regard de ce poste un très léger excédent au profit du Maroc (15 933 000 DH) (1).

Un tel succès était d'autant plus nécessaire que les postes non commerciaux de la balance ont été largement déficitaires en 1964.

B. — LES PAIEMENTS EXTÉRIEURS NON COMMERCIAUX :

En 1964, les échanges commerciaux *stricto sensu* ont donc contribué à diminuer le déficit global des règlements extérieurs du Maroc. C'est là une situation nouvelle pour ce pays, où un déficit traditionnel dans les échanges de marchandises se voyait compensé au moyen des autres opérations enregistrées par la balance des paiements.

A ce sujet, il faut étudier par grandes rubriques les renseignements transmis par l'Office des Changes. Les tendances que l'on dégage ainsi ont le mérite de n'être pas trop précises, et par conséquent, d'approcher la réalité : on ne saurait en effet accorder de signification tranchée aux chiffres de la balance des paiements.

1) *Les services liés au commerce et les services divers* sont ceux qui présentent le moins d'intérêt pour l'étude d'un pays sous-développé. Sans parler en effet de la rubrique « divers », on sait que les opérations de transports et d'assurances sont fortement déficitaires pour les pays du Tiers-Monde : ceux-ci ne possèdent ni flotte marchande ni compagnies d'assurances importantes en général. Il en va de même pour les revenus de la propriété intellectuelle. L'ensemble de ces postes laisse au Maroc un déficit de 164 502 000 DH, dû pour près des 3/4 aux transports.

2) *Le tourisme* est une vocation incontestable du Maroc. Mais l'existence d'un marché des changes clandestin du DH compromet les rentrées de devises que l'on serait en droit d'en attendre. C'est pourquoi le poste est largement déficitaire (94 551 000 DH) en 1964, malgré les succès obtenus dans ce domaine au cours des dernières années. Il faut toutefois envisager une évolution favorable, dans la mesure où l'amenuisement de la population étrangère restreindra très sensiblement les sorties de devises au titre de voyages.

3) *Les revenus du travail et du capital* désignent essentiellement les transferts de salaires et les transferts de dividendes ou de bénéfices des sociétés marocaines filiales de l'étranger. Ces transferts sont étroitement

(1) Tous les renseignements concernant la balance des paiements de l'année 1964 se réfèrent à des chiffres provisoires aimablement communiqués par la Banque du Maroc et l'Office des changes.

contrôlés par l'Office des Changes marocain. Les revenus du travail laissent, malgré un nombre important de travailleurs marocains à l'étranger, un déficit de 144 615 000 DH. Quant aux revenus du capital, leur rubrique révèle également un déséquilibre (55 468 000 DH). Il est d'ailleurs probable qu'interviennent ici des transferts déguisés de capitaux, en abus des facilités accordées par les autorités marocaines, de « rapatriement » partiel des bénéficiaires.

4) *Les opérations publiques courantes* constituaient jadis de véritables moyens d'équilibre offerts à la balance des paiements du Maroc. Pour l'essentiel, il s'agissait d'opérations effectuées par le gouvernement français. Depuis l'indépendance, et surtout depuis l'évacuation des bases militaires étrangères situées au Maroc, le solde excédentaire du poste a considérablement diminué. Pour 1964, sa contribution à l'équilibre de la balance ne s'est élevée qu'à 49 588 000 DH.

5) *Les mouvements de capitaux* viennent heureusement combler une part substantielle (133 130 400 DH) du déficit global, sans qu'il soit possible de connaître les parts respectives du court et du long terme dans cette contribution. Celle-ci est due pour l'essentiel aux opérations effectuées par la puissance publique (110 796 000 DH), et ce, malgré les appels réitérés par le Maroc aux capitaux privés étrangers. Ces derniers ne laissent pas d'être réticents à s'investir dans le pays. Cette situation anormale et grave ne peut en aucun cas tenir aux décisions de la puissance publique marocaine, ainsi qu'on vient de le noter. La responsabilité, s'il y en a une au Maroc, incombe sans doute davantage aux administrations trop diverses, peut-être insuffisamment équipées, chargées d'*appliquer* ces décisions. « Il est plus efficace de définir une règle du jeu et de s'y tenir, que d'accumuler faveurs et garanties », note à ce propos l'excellent rapport pour 1963 de la Banque Nationale pour le Développement Economique. Réflexion édifiante dont il conviendrait que les autorités marocaines tirent tout le profit. Il est en effet très probable qu'une formule d'association à la Communauté économique européenne multipliera les occasions d'importer des capitaux étrangers au Maroc. Le pays en tirerait un profit considérable auquel il convient d'ouvrir dès maintenant un chemin. Les capitalistes étrangers sont trop souvent pusillanimes : c'est là leur moindre défaut.

6) *Les transferts sans contrepartie* et les autres opérations s'équilibrent à peu près mutuellement, en laissant un faible excédent de 4 920 000 DH. Ces postes n'ont d'ailleurs qu'une signification économique restreinte.

La balance des paiements générale du pays, en conséquence de ces divers types d'opérations, se trouve en déficit de 263 565 000 DH (sous réserve des ajustements). Les réserves de change du Dirham ont donc diminué à nouveau au cours de l'année.

1964 marque donc une étape très importante dans l'évolution des relations économiques extérieures du Maroc. Les opérations purement commerciales assurent d'elles-mêmes leur équilibre approximatif, le déficit extérieur se concentrant sur les autres types d'échange international.

Dès lors, l'alternative offerte à la politique économique du Maroc est

simple. Il est loisible, d'une part, de supprimer l'importance des opérations non-commerciales, c'est-à-dire de rechercher une manière d'autarcie économique. Ou bien, d'autre part, il convient de s'ouvrir davantage à l'extérieur pour équilibrer *aussi* les opérations non commerciales.

La situation financière et monétaire du pays ainsi que l'évolution de l'activité interne sont autant d'éléments qui permettent de mieux apprécier les conséquences respectives des deux types alternatifs de solutions en présence.

II. — LA MONNAIE ET LES PRIX

Les statistiques monétaires fournies par la Banque du Maroc constituent sans aucun doute les repères les plus significatifs dont on dispose concernant la situation économique du pays.

Le tableau n° 4 retrace l'évolution des disponibilités monétaires des entreprises et des particuliers. La constatation qui s'impose immédiatement à la lecture de ce tableau a trait à la stabilité de la masse monétaire dans son ensemble. De 3 778 millions de DH en décembre 1963, celle-ci passe à 3 803 millions de DH à la fin de 1964, soit un accroissement de 25 millions de DH (+ 0,67 %) seulement. Il s'agit par conséquent d'une véritable stagnation.

Cette stagnation est d'autant plus inquiétante qu'elle est en faible part seulement le résultat de mouvements divergents qui se seraient compensés. Les deux rubriques génériques (monnaie fiduciaire, monnaie scripturale) ont néanmoins connu des évolutions légèrement différentes. Le montant de la monnaie fiduciaire s'est très faiblement réduit, de 1 291 à 1 279 millions de DH.

Tableau n° 4.

Disponibilités monétaires des entreprises et des particuliers (en millions de Dirhams)

DÉSIGNATIONS	DÉCEMBRE 1962	DÉCEMBRE 1963	DÉCEMBRE 1964
Monnaie fiduciaire	1 113	1 291	1 279
Monnaie scripturale	2 130	2 214	2 306
Dépôt importation	48	50	28
Dépôts à terme	249	223	190
TOTAL	3 540	3 778	3 803

A l'inverse, le montant de la monnaie scripturale s'est élevé, de 2 214 à 2 306 millions de DH. Mais il s'agit d'un accroissement faible : + 92 millions de DH (+ 4,1 %).

Par ailleurs, les dépôts à terme ont continué à fondre, plus rapidement en 1964 qu'en 1963 (— 14,8 %). Enfin, les dépôts-importation, d'importance relative assez mince il est vrai, ont précipité le mouvement amorcé en diminuant de manière spectaculaire (— 44 %). Cette diminution est due aux mesures d'austérité que l'on a relevées plus haut.

Au total, une tendance générale de stagnation a marqué l'évolution monétaire en 1964. Le phénomène s'est d'ailleurs accentué dans la seconde moitié de l'année, puisque la masse monétaire atteignait 3 846 millions de DH à la fin du mois de juin (contre 3 803 seulement en fin d'année).

Cette stabilité de la demande de monnaie est excessive dans un pays où le développement doit avoir le pas sur l'équilibre. La régression enregistrée dans la seconde moitié de l'année surtout est inquiétante. Il ne faut jamais en effet perdre de vue que la démographie marocaine ne permet aucune pause, maintient au contraire une pression constante sur les richesses du pays. Un arrêt de la croissance économique signifie donc immédiatement une baisse du niveau de vie moyen des populations.

L'étude des contreparties monétaires révèle mieux encore les tendances déflationnistes qui ont caractérisé l'année 1964.

En conséquence de l'évolution des règlements internationaux, les avoirs extérieurs du Maroc ont diminué, ainsi qu'on l'a relevé plus haut. Le tableau n° 5 retrace la baisse du niveau de ces réserves de change.

Celles-ci atteignaient 694 millions de DH à la fin de 1963, et tombaient à 382 en décembre 1964, soit une diminution de 312 millions de DH (— 45 %). L'inquiétude passait par un sommet au mois d'octobre, lorsque ces avoirs extérieurs s'élevaient à 295 millions de DH, c'est-à-dire ne permettaient plus que six semaines d'importations nettes. Au rythme où ces réserves diminuaient, quelques mois auraient suffi à les épuiser. Constatons encore une fois l'efficacité du plan Cherkaoui, mis en œuvre au mois de novembre.

Tableau n° 5.

Contrepartie des disponibilités monétaires
(en millions de Dirhams)

DÉSIGNATIONS	DÉCEMBRE 1962	DÉCEMBRE 1963	DÉCEMBRE 1964
Avoirs extérieurs	911	694	382
Créances sur le Trésor	1 012	1 358	1 614
Dépôt du Trésor dans les banques et encaisses des comptables publics	— 76	— 59	— 116
Crédits à l'économie	1 697	1 808	1 943
Total des contreparties	3 544	3 801	3 823
Ajustement	— 4	— 23	— 20
Disponibilités monétaires ..	3 540	3 778	3 803

La fonte des avoirs étrangers signifiait pour l'activité interne du Maroc une raréfaction équivalente des disponibilités monétaires. Aux fins de compenser ce mouvement, une expansion des crédits à l'économie était donc souhaitable.

Malheureusement, ce dernier poste n'indique qu'un accroissement médiocre de 136 millions de DH. C'est là le signe le plus net d'un mouvement général de récession économique. Les anticipations des chefs d'entreprise semblent n'avoir pas été suffisamment optimistes pour les inciter à augmenter leurs achats à crédit de fournitures courantes, encore moins à exiger de nouveaux prêts de refinancement consécutifs à des immobilisations supplémentaires.

Il faut bien entendu rappeler que la rubrique « crédits à l'économie » des statistiques monétaires ne comptabilise pas l'ensemble des crédits accordés aux entreprises ou aux particuliers. Pour avoir une idée de cette dernière somme, il faudrait au moins ajouter aux crédits « monétaires » (à court et très court terme) enregistré ici, les crédits à moyen et long terme des organismes spécialisés. Mais on observerait, là encore, une évolution tout à fait comparable.

Dans ces conditions, les autorités marocaines n'ont pas craint de recourir aux procédés artificiels de création monétaire. C'est ce qu'indique le poste des créances sur le Trésor public. Celles-ci ont enregistré un accroissement de 256 millions de DH (+ 18,9 %) en 1964.

Pour l'essentiel, il s'agit de recours du Trésor public auprès de l'Institut d'émission, en vue de financer le déficit important — 744 millions de DH en 1964 — du budget de l'Etat.

Un tel mode de financement peut apparaître comme générateur d'inflation. Mais en période de récession, il peut, à l'inverse, constituer un facteur de reprise. Si les règlements des commandes publiques auprès des entreprises ont pu être accélérés grâce aux suppléments de monnaie ainsi injectés dans le circuit économique, un résultat non négligeable aura été atteint. Les entreprises en question n'auront en effet pas connu de difficultés importantes de trésorerie, et auront pu, en conséquence, s'approvisionner selon leurs besoins. L'essentiel est que les dépenses engagées grâce à ce type de financement ne soient pas tournées vers des activités non directement productives. Il n'est pas sûr qu'il en soit toujours allé ainsi. En effet, la politique suivie jusqu'ici en matière d'investissements publics a donné priorité aux investissements à caractère social, notamment à la Santé publique et à l'Education nationale.

De plus, on a, dans les autres cas, souvent préféré l'investissement d'infrastructure — route, barrage — aux activités plus directement productives.

Cette politique a conduit à des charges récurrentes d'autant plus lourdes pour le budget de fonctionnement que les nombreux emplois créés ont été fortement rémunérés.

Surtout, la production nationale ne s'est pas trouvée directement favorisée, les recettes fiscales n'ont pas suivi l'évolution des dépenses. Il en est

résulté par conséquent un déficit budgétaire croissant que l'on a financé, dans une proportion croissante également, par des ressources monétaires.

La politique inaugurée par le nouveau gouvernement en octobre 1964 a donc dû procéder à des économies de rigueur pour redresser la situation financière d'abord, monétaire ensuite. Mais il n'est pas facile de revenir en arrière, et de réduire aujourd'hui le poids excessif du budget de fonctionnement. Imagine-t-on de réduire les traitements publics ? Tout au plus l'équipement matériel des administrations peut-il être simplifié et allégé : automobiles de service, etc.

Le budget d'austérité présenté au mois de décembre 1964 par le Ministre de l'Economie s'inspire de ces principes. Le déficit sera réduit de 744 millions de DH à 335 millions de DH. Encore faudra-t-il que les recettes du budget général s'accroissent effectivement de 11,26 % comme prévu.

Il semble difficile pour les autorités marocaines d'éviter les complications financières en 1965. Le ralentissement des importations et de l'activité interne ne permet guère d'espérer un accroissement important des rentrées fiscales. Sera-t-il possible de ne pas faire appel à l'Institut d'émission ? Probablement non. Il serait même inopportun, en cette période de récession, de ne pas recourir à la création de monnaie et de limiter ainsi l'effort d'équipement. On devra seulement prendre soin d'orienter les dépenses de l'Etat vers des activités productives.

Ces exigences s'avèrent chaque jour plus urgentes. En effet, si les déficits budgétaires répétés n'ont pas entraîné les effets multiplicateurs, la reprise d'activité, qu'on aurait pu en attendre, la création de monnaie qui en est résultée a favorisé un accroissement de la demande globale de biens de consommation.

En définitive, le déséquilibre entre l'offre et la demande s'est trouvé accru par une politique budgétaire qui cherchait à la réduire. Ainsi s'expliquent les hausses de prix qui ont continué d'affecter l'Economie marocaine en 1964.

Un pareil mouvement de prix peut sembler paradoxal en période de dépression conjoncturelle. Telle est pourtant la situation marocaine dans le cours de l'année 1964. Le tableau n° 6 apporte ici quelques précisions.

Tableau n° 6.

Evolution des indices de prix au Maroc.

INDICES	DÉCEMBRE 1963	JUIN 1964	DÉCEMBRE 1964
Prix de gros (1939 = 100) ..	4 158	4 133	4 300
Coût de la vie (1958-1959 = 100)	121,6	123,1	127

Une évolution quasi identique a caractérisé les prix de détail et les prix de gros. Le premier semestre est une période de stabilité des prix presque générale (mis à part certains prix à la consommation, tel celui du sucre), alors que la fin de l'année enregistre une hausse importante des deux indices de prix. Ce mouvement dans le temps confirme bien l'explication de la montée des prix par la pénurie de l'offre. En effet, le second trimestre a été le plus marqué par le ralentissement de l'activité économique et les restrictions d'importations. De plus, la récolte céréalière de 1964, frappée au mois de mai par les chaleurs imprévues, n'atteint qu'un niveau médiocre (26 millions de qx) : une nouvelle pesée sur les prix s'est donc ajoutée aux précédentes dès le mois de juillet.

Les hausses n'ont pas affecté de façon uniforme les différents biens de consommation, ainsi que l'indique le tableau n° 7.

Tableau n°7.

Composante de l'indice du coût de la vie
(100 : octobre 1958-septembre 1959)

	DÉCEMBRE 1963	JUIN 1964	DÉCEMBRE 1964
Produits alimentaires	123,8	127	131,7
Habillement	134,2	134,7	134,8
Habitation	114,4	111,5	116,9
Hygiène et transports	112,5	113,6	115,9
Indice général	121,6	123,1	127

L'augmentation a concerné les produits alimentaires (+ 6,4 %) davantage que l'hygiène et les transports (+ 3 %), l'habitation (+ 2 %) ou l'habillement (+ 0,4 %).

Il faut encore réserver tout spécialement les prix du sucre et de la viande dans le groupe des produits alimentaires. En effet, le premier a été relevé de 42 % au mois de mai. La situation financière marocaine ne permettait plus de décalage trop important entre le prix mondial et le prix interne fixé par l'Etat. Quant au prix de la viande, il a pris la tête du mouvement de hausse, et atteignait l'indice 177,8 fin décembre 1964.

L'évolution des prix a donc essentiellement porté sur les produits de première nécessité, et touché les catégories les plus modestes de la population : paysans et ruraux, travailleurs du secteur traditionnel, sans parler des chômeurs, partiels ou complets.

Récession et inflation conjuguées ont eu pour résultat un fait entièrement nouveau dans l'histoire économique du Maroc : les produits de grande

consommation ont vu leurs ventes diminuer en 1964. Sans qu'il soit possible d'accorder aux chiffres une valeur autre qu'indicative, on estime généralement que les ventes de sucre ont diminué de -9% ; que les ventes de thé ont diminué de -15% , que les ventes d'huiles de graines ont diminué de -25% .

Ces indications, qui concernent trois denrées de base de l'alimentation des populations marocaines, doivent être rapprochées de l'accroissement démographique annuel ($+2,7\%$) dans le pays.

Il s'agit là d'un signe grave de régression économique intervenue en 1964. Celle-ci s'est traduite, comme on l'a noté, par une baisse de la consommation et un affaissement du marché interne. Il convient désormais de distinguer ici entre les différents secteurs de l'activité économique du pays.

III. — L'ACTIVITE INTERIEURE

Selon les premières estimations des comptables nationaux marocains, la production intérieure brute serait équivalente, en 1964, ce qu'elle était en 1963. Il est probable que les calculs définitifs confirmeront ces prévisions, étant donné le climat général de stagnation dans lequel s'est déroulée l'activité économique du pays cette année.

Néanmoins, des évolutions diverses ont caractérisé les différents secteurs. Il convient à ce propos de distinguer l'agriculture des mines et de l'industrie.

Quant aux perspectives d'avenir, les données relatives à l'investissement, confrontées aux prévisions du plan triennal, permettent, non de les esquisser, mais de suggérer quelques hypothèses à leur égard.

A) LA PRODUCTION AGRICOLE.

La production agricole s'est avérée décevante en 1964. Des mouvements contrastés en ont affecté les diverses composantes.

Les céréales n'ont obtenu que des résultats médiocres. Les quatre principales d'entre elles (blé tendre, blé dur, orge, maïs) ont péniblement totalisé, d'après les chiffres officiels, 27 millions de qx environ, contre plus de 30 l'année précédente, pour des surfaces emblavées équivalentes.

La récolte promettait d'être abondante — on avait compté sur 35 millions de qx — lorsque de violentes chaleurs tardives (chergui) ont compromis les résultats espérés, dans le courant du mois de mai. Il en est résulté une insuffisance en blé tendre pour la consommation intérieure. On a comblé le déficit grâce à des importations de cette céréale, en provenance des Etats-Unis d'Amérique (2,5 millions de qx) et de la France (1,5 million de qx).

Enfin, si le riz et l'avoine ont progressé de façon satisfaisante, le millet, l'alpiste et le sorgho ont marqué un recul parallèle à celui des céréales principales.

A ces productions s'oppose celle des agrumes, qui réalise un nouveau bond (+ 25 %) en 1964, et se chiffre à 630 490 tonnes. Ces progrès sont dus essentiellement aux oranges et accessoirement aux clémentines. Mais la concurrence sur les marchés européens a été très vive, de sorte que les cours ont baissé dans une proportion équivalente à l'augmentation des tonnages exportés.

La culture du coton a consolidé les remarquables résultats acquis l'année précédente, en donnant 150 000 qx de grains et 5 000 qx de fibres.

Intermédiaires entre les résultats de ces deux groupes de cultures, ceux des légumineuses, du vin, et, dans une moindre mesure, des olives et des primeurs se sont maintenus autour des résultats précédemment atteints.

L'élevage a connu une évolution moyennement satisfaisante aussi. Le début de l'année avait été caractérisé par une pénurie de viande et une hausse des cours, que des importations, en provenance du Danemark notamment se sont efforcées de pallier. Les troupeaux se seraient reconstitués au cours de l'année.

Au total, l'activité agricole s'est maintenue à un niveau moyen en 1964. Une proportion très faible de cette production, estimée à 3 % environ, a été dirigée vers des industries de transformation. Cette estimation reflète un aspect de la désarticulation économique du pays, caractéristique d'ailleurs du Tiers-Monde.

Pour fâcheuse qu'elle soit, cette situation d'indépendance entre les secteurs a permis une croissance moins hésitante de l'activité industrielle.

B) L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE :

L'activité industrielle s'est intensifiée dans le courant de l'année 1964. L'indice général de la production dans ce secteur (base 100 = 1958) a atteint la cote 139.

L'énergie s'est révélée capable de véritables records (indice 147, + 5,7 %). L'extraction minière a vigoureusement repris (indice 125, + 13 %), alors que les industries de transformation s'essouflaient nettement (indice 130, + 1 %).

La consommation d'énergie a été en progression sur 1963, de 7 % pour l'électricité — plus d'un milliard de KWh — de 13 % pour le gas-oil et 19 % pour le fuel.

Aussi la production d'électricité a-t-elle entraîné le secteur avec dynamisme (+ 6,6 %). L'Office national de l'Electricité approche maintenant de sa capacité productive maximum, et l'installation d'une nouvelle centrale thermique à Casablanca serait projetée.

De même, la production de pétrole raffiné a augmenté notablement

(+ 9,5 %) au cours de l'année, alors qu'une chute de 20 % intervenait dans l'extraction du pétrole brut.

Quant à la production de charbon, elle est restée stagnante autour de 400 000 tonnes.

Les progrès de la consommation et de la production d'énergie montrent que le secteur moderne de l'économie a maintenu, au moins en partie une prospérité qui le différencie brutalement du secteur traditionnel.

On peut effectuer une constatation voisine pour l'extraction minière. Parmi les productions importantes, seules celles de fer et de plomb sont en diminution. Encore la baisse de production de plomb a-t-elle été presque insensible (— 1 %). Celle du fer est liée au fléchissement de la demande mondiale et à un déstockage important des entreprises de la branche.

A l'opposé, l'entreprise-pilote est ici celle des phosphates, qui progresse de 18 % encore en 1964.

Les deux gisements de Khouribga et Youssoufia ont, pour la première fois cette année dépassé les 10 millions de tonnes de production commune.

Ces résultats remarquables sont d'autant plus réconfortants que les réserves des gisements ne causent aucune inquiétude pour l'avenir. D'autre part, le produit des exportations de phosphate a constitué en 1964 les 2/3 du produit des exportations minières et plus du quart des recettes totales d'exportation du Maroc.

En revanche, les autres gisements miniers seraient en bonne partie menacés d'épuisement, dans un avenir hélas assez proche.

A l'opposé des activités industrielles de l'énergie ou des mines, dominées en général par les mouvements de l'offre, celle des industries de transformation, situées plus bas dans le processus de production, est plus sensible aux mouvements de la demande.

C'est dire qu'elles ont été directement touchées par la récession économique.

Néanmoins, on peut, encore, distinguer trois groupes d'activités.

Dans un premier groupe, qui a honorablement progressé cette année, on classera les industries chimiques et parachimiques (+ 5 %), la céramique et les matériaux de construction (+ 4,4 %) comme certaines industries alimentaires que la faiblesse de la récolte céréalière n'a pas directement affectées.

A l'opposé, certaines industries de transformation ont connu une baisse d'activité sensible en 1964. Il s'agit de l'industrie des corps gras et du cuir, ainsi que d'industries diverses de moindre importance. L'explication de ces fléchissements est due pour l'essentiel à la baisse des demandes d'huile raffinée et de chaussures, en conséquence de la diminution de la population étrangère probablement.

Enfin, un groupe intermédiaire rassemblerait les activités de transformation des métaux, du textile, des papiers et cartons. Dans chacun de ces secteurs, les entreprises ont enregistré des résultats très souvent opposés, de sorte que le premier a très légèrement progressé et les deux derniers stagné.

Dans les deux derniers groupes d'industries de transformation, où la production a diminué ou n'a pas progressé, une difficulté généralement mise en avant par les chefs d'entreprise est celle des départs incessants de main-d'œuvre qualifiée. Il s'agit donc d'un processus proprement technique de dépression, qui vient fâcheusement ajouter à la baisse de la demande une diminution — parfois plus rapide que la précédente, d'où les hausses de prix — de l'offre.

Devant une situation qui ressort aussi indubitablement de la dépression économique, plus encore que la simple récession, il importe d'explorer rapidement les avenir possibles, ceux que réservent les investissements actuels.

C) LES INVESTISSEMENTS ET L'EMPLOI :

Connaître le chiffre des investissements bruts au Maroc avec une marge d'erreur inférieure à 20 % environ est très difficile.

Il est préférable de se reporter aux statistiques précises de la Banque du Maroc concernant les mouvements de capitaux dans les Sociétés du pays. Elles indiquent qu'en 1964 le capital des sociétés créées, diminué de celui des sociétés dissoutes, a été nettement inférieur aux chiffres correspondants de l'année précédente. En revanche, les sociétés existantes ont plus volontiers augmenté leur capital et ont été moins enclines à le diminuer. Au total, cette statistique annonce un apport en capital de 108,32 millions de DH.

L'investissement brut global dans le pays s'élèverait à quelque 1 140 millions de DH en 1964, selon une estimation généralement retenue. Ce chiffre paraît assez vraisemblable compte tenu des indications de la Banque centrale résumées ci-dessus. On le retiendra donc, sans lui accorder d'autre valeur qu'indicative d'un ordre de grandeur.

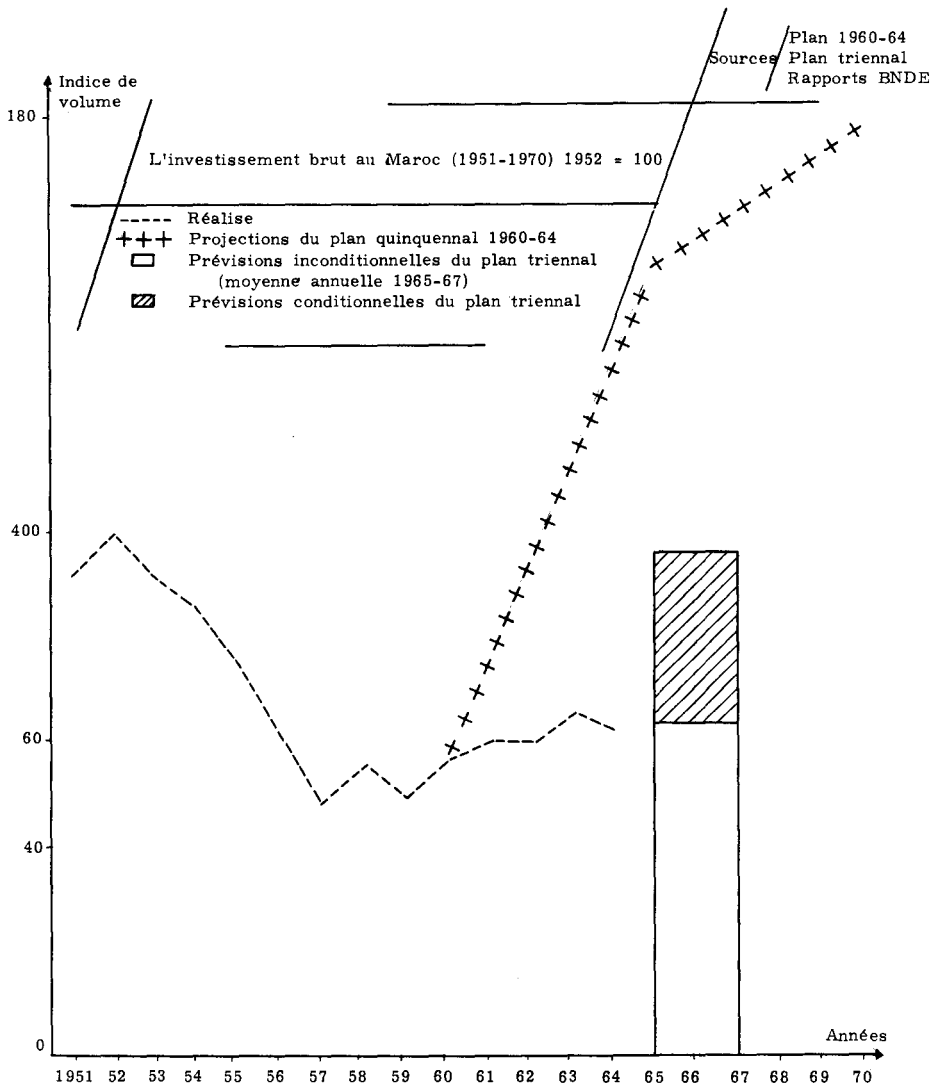
Par rapport à 1963, le niveau de l'investissement brut semble donc avoir légèrement diminué (— 5 % environ en volume). On se trouve bien éloigné des 2 179 millions de DH prévus pour le plan quinquennal pour 1964.

Ce plan, dont les objectifs devaient être atteints à la fin de cette année, ne laisse derrière lui que d'amères déceptions. Le taux de croissance annuel moyen prévu pour l'industrie devait atteindre 10 %, quand il n'a été que de 4 % environ. Le secteur industriel devait créer 125 000 emplois nouveaux, grâce à la progression imaginée des investissements.

L'élaboration de documents mathématiques précis ne constitue, au Maroc, qu'un effort inutile et dispendieux : l'expérience du plan quinquennal marocain le prouve après bien d'autres.

La réalité est celle que S. M. le roi Hassan II annonçait au Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan : « La production locale n'a réalisé, au cours des dernières années, qu'un progrès annuel de 1,6 % alors que l'accroissement de la population a atteint un taux annuel de 3 % ».

Les faits, ceux du chômage sous toutes ses formes, ceux de la faim, sont assez graves pour que l'on ait le souci réel d'y apporter des remèdes efficaces.



C'est l'objet du plan triennal 1965-1967. Ce plan se différencie notablement du précédent, par son aspect à la fois plus modeste et réaliste d'une part, par sa méthode d'autre part.

Il s'agit, en effet, davantage d'un programme d'investissements que d'un plan au sens strict du terme. Pour la période de trois ans 1965-1967, il est prévu un programme « inconditionnel » d'investissements de 3 483 millions de DH, auquel le Maroc devrait pouvoir se tenir.

Sur cette somme, 2 461 millions de DH seront à la charge du secteur public, 0,472 millions de DH à celle du secteur semi-public, le solde, soit 0,550 millions de DH restant au soin du secteur privé.

De plus, un programme « conditionnel » ou supplémentaire est envisagé, à concurrence de 1 726 millions de DH.

Ainsi détermine-t-on une « fourchette » d'investissements qui permettra d'apprécier très simplement la situation économique du pays à tout moment. Le taux de croissance annuelle espéré pour la production intérieure brute s'élève à 3,50 %, « sans autre prétention que de diriger l'économie marocaine vers le seuil où le décollage sera possible ».

Ce programme accorde de simples « priorités » à l'agriculture, au tourisme, et à la formation des cadres.

En effet, l'agriculture, grâce à l'effort de « promotion nationale » notamment, constitue le secteur où le coût de l'emploi est le plus faible. De même, le tourisme, ainsi que l'a notamment fait ressortir la Banque nationale pour le Développement Économique, est susceptible d'engendrer de nombreux emplois à l'aide de capitaux dont le Maroc peut largement disposer. Enfin, la formation de cadres permettra à de nombreux Marocains d'accéder à des postes actuellement détenus par des étrangers, et de « marocaniser » ainsi les échelons hiérarchiques moyens et éventuellement supérieurs. Aussi peut-on dire que le programme triennal s'inspire d'une dynamique concrète de l'emploi.

Parallèlement, un effort de limitation des naissances serait peut-être à envisager. Le nouveau Ministre de l'économie y aurait fait explicitement allusion, soulignant qu'il n'y a « dans l'Islam aucun précepte qui s'oppose à la limitation des naissances ». Enfin, dernier point à souligner, le plan triennal doit être financé à concurrence de 1 525 millions de DH par l'aide financière extérieure, dont 1 020 millions de DH seront affectés aux projets inconditionnels. C'est donc une coopération accrue que le Maroc demandera à l'extérieur. Les nations amies et les organisations internationales devront pouvoir y répondre. De leur compréhension dépendra en grande partie le proche avenir de l'Économie marocaine.

IV. — CONCLUSION

1964 est incontestablement et restera peut-être une année-clé dans l'histoire du développement économique marocain. Elle est en effet doublement marquée d'un constat et d'un changement.

Le Maroc a vécu ces dernières années très au-dessus de ses moyens. Depuis le début de 1962, cette prospérité artificielle a été maintenue grâce à des interventions de l'État et de la Banque centrale en particulier. La pression sur le DH qui en est résultée a conduit à la crise des paiements extérieurs des mois de mai à septembre 1964.

Le changement de cabinet intervenu au mois d'août semble avoir entraîné l'adoption d'une nouvelle politique économique. Celle-ci se caractérise notamment par des priorités nouvelles dans la politique de l'emploi comme par un désir sincère de défendre le DH et — celui-ci rendu possible par celui-là — de redonner confiance aux investisseurs étrangers.

Cette perspective, alliée à la faiblesse du marché intérieur et à la nécessité de développer le tourisme, exige une large ouverture de l'Économie marocaine vers l'extérieur. Une croissance en vase clos ne saurait être que trop lente pour l'accroissement démographique du pays et trop incertaine.

En affirmant leur volonté d'un développement ouvert, stable et rapide, les autorités marocaines ont maintenant engagé la responsabilité des pays industrialisés amis et des organisations financières internationales. Puisse leur coopération ne pas lui être mesurée.

Bertrand MUNIER